



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La faillite du système marchand des Ehpad**

Depuis des années, la CGT dénonce la marchandisation de la santé et, tout particulièrement, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées dans les instituts à but lucratif.

Cette soif du profit a créé des monstres, à travers des grands groupes comme Orpéa ou Korian, machines à cash au bénéfice de quelques-uns, au détriment des résidents et de leur famille. Ainsi, en pleine pandémie Orpéa a vu son bénéfice net augmenter de 40% au premier semestre 2021 pour un CA de plus de 2 milliards, soit + 8%.

La priorité donnée aux versements des dividendes aux actionnaires plonge les personnels dans des situations inextricables ne leur permettant pas de faire leur travail correctement. La CGT leur apporte de nouveau tout son soutien.

Ce livre « Les fossoyeurs », écrit par un journaliste indépendant, Victor Castanet, est une enquête méthodique et documentée qui illustre parfaitement les conséquences du marché dit de « l'or gris ». La maltraitance, les privations de nourriture, de soins, sont une réalité organisée par les directions de ces entreprises et couvertes par les gouvernements successifs.

Pour la CGT, les êtres humains ne peuvent être traités comme une marchandise. La multiplication des mouvements sociaux dans le secteur médical et, en particulier, des Ehpad, démontre l'urgence à répondre aux revendications des personnels portées par la CGT :

- refonte immédiate de la grille tarifaire de prise en charge pour les familles ;
- une prise en charge financée de l'autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale ;
- la mise en place d'un service public d'accueil et d'accompagnement global des personnes en perte d'autonomie ;
- la création de 200 000 emplois dans le secteur de la santé ;
- revalorisation des salaires de l'ensemble des personnels ;
- la mise en place de normes dans les établissements imposant :
  - un nombre suffisant de personnels qualifiés ;
  - des règles et des seuils pour des repas de qualité, des soins adaptés, du matériel à la hauteur des besoins ;
- des moyens pour les services de l'ARS permettant de systématiser les contrôles.

Montreuil, le 26 janvier 2022